

Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 7 décembre 2023

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 du mois de décembre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 19

M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Patrick MORISSET, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, Mme Michèle VIGNEAU, M. Jean-Yves MAS et M Cyril CAMU, Conseillers municipaux.

Absents et
représentés : 6

M. Philippe WILHELM, qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE ;

Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à Mme Jacqueline HOFFMANN ;

M. Maxime PELLICER, qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU ;

Mme Anne ESCOLA, qui a donné procuration à Mme Prune MARZAT ;

M. René MAGNON, qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET ;

Mme Lydia LESCOUBE, qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS.

Absents et
non
représentés : 2

Mme Hélène LEBLANC (non excusée) et Mme Hélène CROMBEZ (excusée).

M. Cyrille RENELEAU est élu secrétaire de séance.

N° DL13122023-06 : Ouverture anticipée de crédits budgétaires

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Le budget primitif est un document de prévision mais il est surtout un document d'autorisation. Les dépenses ne peuvent être engagées que si elles sont prévues au budget.

Afin de pouvoir assurer la continuité de certaines opérations d'investissement entre la fin d'un exercice budgétaire, et le vote du budget suivant, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de mandater des dépenses avant le vote du budget primitif.

En section d'investissement, les dépenses autorisées sont limitées au quart des dépenses du précédent budget (reports compris et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) et nécessitent une autorisation du Conseil Municipal.

Il convient donc de prendre une délibération afin de permettre à la Ville d'engager et mandater des dépenses d'investissement d'ici au vote du budget primitif prévu en avril 2023.

Les dépenses à caractère pluriannuel, incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, peuvent être liquidées et mandatées par l'exécutif dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération dédiée aux AP/CP.

VU l'article 1612-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission finances, ressources humaines et marchés publics du 6 décembre 2023,

Il est proposé d'autoriser les ouvertures de crédits telles que détaillées dans le tableau ci-dessous.

BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE :

CHAPITRE	INTITULÉ	BP 2023 (hors ACP)	OUVERTURE ANTICIPÉE DE CREDITS POUR 2024
CHAP. 20	Immobilisations incorporelles	334 871,30 €	70 000,00 €
CHAP. 204	Subventions d'équipement versées	65 700,00 €	15 000,00 €
CHAP. 21	Immobilisations corporelles	4 297 957,84 €	888 000,00 €
CHAP. 23	Immobilisations en cours	162 700,00 €	40 000,00 €
	TOTAL	4 861 229,14 €	1 013 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20231218-DL13122023-06-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2023

BUDGET ANNEXE « EAU » :

CHAPITRE / ARTICLE	INTITULÉ	BP 2023	OUVERTURE ANTICIPÉE DE CREDITS POUR 2024
CHAP. 20	Immobilisations incorporelles	135 000 €	33 000.00 €
CHAP. 21	Immobilisations corporelles	10 000 €	2 000.00 €
CHAP. 23	Immobilisations en cours	1 244 339.74 €	311 000.00 €
TOTAL		1 389 339.74 €	346 000.00 €

BUDGET ANNEXE « PARKING » :

CHAPITRE / ARTICLE	INTITULÉ	BP 2023	OUVERTURE ANTICIPÉE DE CREDITS POUR 2024
CHAP. 21	Immobilisations corporelles	919 248.89 €	229 000.00 €
TOTAL		919 248.89 €	229 000.00 €

BUDGET ANNEXE « REGIE DES TRANSPORTS » :

CHAPITRE / ARTICLE	INTITULÉ	BP 2023	OUVERTURE ANTICIPÉE DE CREDITS POUR 2024
CHAP. 21	Immobilisations corporelles	51 769.75 €	12 000,00 €
TOTAL		51 769.75 €	12 000.00 €

BUDGET ANNEXE « FORÊT » :

CHAPITRE / ARTICLE	INTITULÉ	BP 2023	OUVERTURE ANTICIPÉE DE CREDITS POUR 2024
CHAP. 20	Immobilisations corporelles	15 000 €	3 000.00 €
CHAP. 21	Immobilisations corporelles	15 967.33€	3 000.00€
TOTAL		30 967.33 €	6 000.00 €

BUDGET ANNEXE « GOLF » :

CHAPITRE / ARTICLE	INTITULÉ	BP 2023	OUVERTURE ANTICIPÉE DE CREDITS POUR 2024
CHAP. 21	Immobilisations corporelles	150 268.89 €	37 000.00 €
TOTAL		150 268.89 €	37 000.00 €

BUDGET ANNEXE « CAMPING » :

CHAPITRE / ARTICLE	INTITULÉ	BP 2023	OUVERTURE ANTICIPÉE DE CREDITS POUR 2024
CHAP. 20	Immobilisations incorporelles	153 500.00 €	38 000.00 €
CHAP. 21	Immobilisations corporelles	435 366.23 €	108 000.00 €
TOTAL		588 866.23 €	146 000.00 €

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT » :

CHAPITRE / ARTICLE	INTITULÉ	BP 2023	OUVERTURE ANTICIPÉE DE CREDITS POUR 2024
CHAP. 20	Immobilisations incorporelles	169 957.00 €	42000.00 €
CHAP. 21	Immobilisations corporelles	233 916.52 €	58 000.00 €
TOTAL		403 873.52 €	100 000.00 €

Ces crédits seront repris dans le budget primitif 2024.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

Article 1

VALIDE les ouvertures anticipées des crédits d'investissements du budget principal et des budgets annexes telles que décrites ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture 033-213302144-20231218-DL13122023-06-DE Date de réception préfecture : 18/12/2023
